



Recuperer mon bien : un local commercial

Par **memegi**, le **31/07/2013** à **22:36**

Mon locataire va cesser son activite : boucherie .
Il cherche un repreneur . 96 ans et mon handicap sont-ils des motifs valables pour ne pas renouveler le bail commercial ?

Non . Si c ' est un bail relevant du décret de 1953 , le locataire bénéficie de la propriété commerciale